



PROJET DE RÉDUCTION DES IMPACTS DES INFRASTRUCTURES SUR LES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRISE)

Termes de référence d'un atelier national de formation de la société civile y compris des journalistes, sur les outils de gestion environnementale des impacts des infrastructures côtières.

1- Contexte :

Les mangroves, les plages sableuses et les herbiers marins sont essentiels à la biodiversité et au développement durable des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Les mangroves contribuent à la protection du littoral face à l'élévation du niveau marin et aux événements climatiques extrêmes, jouent un rôle écologique important en tant que zone de repos, de reproduction et d'alimentation de nombreuses espèces, en plus des ressources qu'elles procurent aux communautés. La plupart des plages sableuses constituent des sites de pontes des espèces telles que les tortues marines.

Cependant le littoral ouest-africain se transforme rapidement. Cette transformation est consécutive soit au développement des infrastructures touristiques et urbaines, soit à des infrastructures portuaires et minières, comme c'est le cas dans le **delta de Kapatchez** dans la région de Boké. Elle s'accompagne de dégradation des sites de pontes des tortues marines, de la mangrove et de régression des surfaces d'herbiers marins.

Les impacts réels et probables de ces infrastructures sur les écosystèmes marins côtiers ne ressortent pas toujours dans les documents des services du suivi et du contrôle environnemental de la construction des infrastructures et de la société civile. Il y a globalement un déficit d'outils et de connaissances pour une gestion intégrée des zones côtières, ce qui constitue un handicap pour la réduction des impacts négatifs de ces infrastructures sur les écosystèmes côtiers.

Face à ce développement effréné d'infrastructures, Le présent projet qui s'inscrit pleinement dans la réalisation de l'OAP 5 de la MAVA, prévoit la réduction des impacts de ces infrastructures sur les sites prioritaires MAVA à Boa Vista au Cabo Verde, sur les îles Bijagos en Guinée-Bissau, dans le Banc d'Arguin en Mauritanie, dans le bas-delta du fleuve Sénégal et le delta du Saloum au Sénégal, ainsi que le delta de Kapatchez en Guinée. Il contribuera aux stratégies 1 et 2 définies dans la chaîne des résultats.

Dans la Stratégie 1 : **Développement et mise en œuvre d'outils adéquats de zonage et de gestion pour appuyer la planification du territoire**

- Les outils de planification et de gestion des zones côtières sont élaborés et intégrés dans les plans de développement à travers i°) l'état des lieux sur les outils de planification existants, ii°) l'élaboration ou la réactualisation des outils de planification et de gestion des zones côtières, notamment les EESS, les PDAL, les EIE, les évaluations des services éco systémiques, les directives qui encadrent le développement des villes côtières ainsi que les normes environnementales appropriées pour l'implantation des infrastructures, et iii°) l'harmonisation des SDAL et leur intégration aux plans de développement nationaux et locaux ;
- les zones côtières d'intérêt biologique, sensibles et vulnérables à l'implantation des infrastructures sont identifiées et font l'objet de mesures spécifiques de protection grâce à i) l'identification des zones sensibles, vulnérables et d'intérêt écologique, ii) l'état des lieux des infrastructures impactant les mangroves, les sites de ponte des tortues et les herbiers marins, iii) le renforcement des mesures de protection des zones sensibles , vulnérables et d'intérêt écologique, et iv) l'élaboration des guides sectoriels pour la société civile et les intervenants concernés par l'implantation et la gestion des infrastructures ;

Dans la stratégie 2 : **Renforcement des capacités des acteurs pour participer aux processus de gestion environnementale des impacts du développement des infrastructures côtières**

- les services/unités techniques des pays ciblés en charge du suivi et du contrôle environnemental de la construction des infrastructures en zones côtières (y compris les services de police environnementale, de justice et de recherche) sont renforcés dans la maîtrise et la mise en œuvre des outils de planification et de gestion intégrée des zones côtières, la Responsabilité Sociale des Entreprises et l'engagement avec le secteur privé. La mise en place d'un réseau d'échange multisectoriel incluant une task force d'appui aux Etats permettra aussi de mutualiser les expériences et de mettre en œuvre un mécanisme de collaboration multipartite ;
- La société civile est outillée pour participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des outils de gestion environnementale des impacts des infrastructures.

Pour atteindre les résultats de ces stratégies, Guinée Ecologie à tant que partenaire national de mise en œuvre de ce projet, a eu le mandat de réaliser les activités de la **stratégie 2** à travers l'organisation des ateliers nationaux de sensibilisation et de formation des acteurs de la société civile sur les outils de planification et gestion des espaces côtiers.

2- Aspects organisationnels de l'atelier

L'objectif de cet atelier est de former les acteurs de la société civile (OSC), y compris des journalistes sur les outils de gestion environnementale des impacts des infrastructures côtières.

Pour ce faire, l'atelier recrutera un facilitateur chargé de:

- Conduire une formation à approche participative et pratique, basée sur des techniques d'acquisition de connaissances dynamiques et créatives, afin de renforcer les aptitudes des participant(e)s de manière à favoriser leur contribution efficace à la protection de l'environnement et au développement durable ;
- Créer un cadre de réflexion, de débat et de partage d'expériences pour promouvoir la synergie entre les différent(e)s intervenant(e)s sur les impacts environnementaux et sociaux des infrastructures en zone côtière, particulièrement sur les aires protégées qui sont assujetties aux impacts de ces infrastructures.

3. Résultats attendus de la formation :

- Les participants ont une compréhension basique des outils de gestion de base de la zone côtière, par exemple les évaluations environnementales stratégiques (EES), les études d'impact environnementale et sociales (EIES) et les plans de gestion environnementale et sociales (PGES)
- La participation citoyenne à la protection de la zone côtière en particulier l'Iles de Kapatchez et au développement durable est renforcée ;
- Les capacités des participant(e)s en matière de mobilisation pour l'éco-citoyenneté sont développées;
- Les participant(e)s sont dotés d'outils pratiques pour la gestion de l'environnement, la sensibilisation à l'environnement et au développement durable;
- Les participants sont bien préparés à contribuer à la durabilité des grands projets de développement en zone côtière guinéenne en exigeant des études d'impact environnemental et social dans le respect des lois et règlements en vigueur.
- Les participants contribuent à la vulgarisation de la réglementation existante en matière d'urbanisme et foncière, pour qu'elle soit connue et appliquée par tous : associations, ayants droit, coopératives, délégués de quartiers, etc. ;

4. Déroulement de la formation :

La méthodologie à adopter par le facilitateur devra être participative et interactive. Elle consistera à :

- Alternier des présentations en plénière et des travaux de groupe pour mieux mobiliser l'implication des participant(e)s et faciliter une meilleure appropriation.
- Faire recours aux techniques d'animation participatives et diversifiées (exercices d'application, jeux de rôle, travaux de groupe, questions de réflexion, *brainstorming*, etc.)
- Utiliser des supports audiovisuels (photos, vidéos, etc.).

- Adapter les techniques et contenus aux caractéristiques spécifiques du public cible.
- Illustrer les présentations avec des cas pratiques concrets.

5. Profil du facilitateur :

En vue de réaliser cette mission, le facilitateur/la facilitatrice devra répondre aux qualifications suivantes :

- Avoir au moins une Maîtrise en sciences sociales, communication, environnement ou autres domaines en relation avec la prestation demandée.
- Formation complémentaire et/ou expérience en thématiques liées au développement durable, participation citoyenne, environnement, gouvernance locale.
- Disposer d'une expérience probante d'au moins 10 ans dans la facilitation et l'animation d'ateliers de formation dans un ou plusieurs thématiques retenues.
- Connaissance du contexte local de travail des OSC et des organes de presse au niveau de la Guinée.
- Disposer d'une capacité probante de communication et de rédaction en langue française.
- Disposition d'une connaissance avérée des outils de gestion environnementale et des infrastructures en zone côtière au niveau national

6. Dossiers de candidatures :

Le dossier de candidature devra comporter : un CV et une lettre de motivation.

Le dossier doit être envoyé au plus tard le 30 Avril 2019 à 18H 00 à l'adresse suivante :

info@guineecologie.net avec copie à rogerdore85@gmail.com et

diawaramadou83@gmail.com avec la mention : Candidature d'un facilitateur pour l'atelier de PRISE 1/Guinée Ecologie.

7. Livrables :

- Une documentation relative à la formation en copie électronique sur support clé-USB (documents de référence, manuel-guide des participants, supports sur Powerpoint des thèmes présentés), ce en préalable à la tenue de l'atelier ;
- Des fiches d'évaluation à remplir par les participants.
- Un rapport du déroulement des séances dispensées.

8. Durée de la mission :

La durée de la mission de préparation et de tenue de l'atelier est de 15 jours ouvrables répartie en trois phases : (i) préparation de l'atelier, (ii) exécution de l'atelier, (iii) production d'un rapport sur le déroulement de l'atelier, y compris les annexes.

Le rapport final devra parvenir à Guinée Ecologie à la Direction Exécutive au plus tard le 25 Août 2019 à l'adresse suivante : info@guineecologie.net avec copie à rogerdore85@gmail.com et diawaramadou83@gmail.com